

Le 4 septembre 2020, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 10 septembre 2020 à 20 heures 30 ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

## **PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le dix du mois de septembre à vingt heures et trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal dûment convoqué par le maire Monsieur Marc WINTZ, s'est réuni en session ordinaire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

**Membres présents :**

CLAD Céline	DESCHAUME Laurence	GRAFF Carine
HAUMESSER Karin	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard
MEYER Mathieu	POUPEAU Bruno	RETTET Jean-Marie
RUFF Michael	RUSCH Nicolas	SCHOTT Bernard
STEY Anne	WINTZ Marc	DAUPLAIS Eric

**Absent(s) excusé(s) :** Aucun

**Nombre de membres élus : 15**

**En exercice : 15**

**Présents : 15**

.....

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de rajouter le point 7).

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du 10/07/2020
- 2) Commission de Contrôle des listes électorales : désignation des membres de la commission
- 3) Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) : désignation d'un délégué
- 4) Création de commissions :
  - a. VOIRIE
  - b. BATIMENTS ET ESPACES PUBLICS
  - c. ESPACES VERTS
- 5) Création d'un Comité consultatif JEUNESSE CITOYENNE
- 6) Comité de jumelage : désignation des représentants de la commune
- 7) Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)
- 8) Projets 2021
- 9) Divers

**1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 10/07/2020**

Le procès-verbal de la séance du 10/07/2020, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2) 2020-20 - COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES :  
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**

Le renouvellement intégral du conseil municipal entraîne une nouvelle composition de la commission de contrôle des listes électorales, conformément à l'article R7 du Code Électoral.

Le maire rappelle différents points :

- La commission de contrôle a deux missions principales, à savoir : veiller à la régularité des listes électorales et statuer sur les éventuels recours administratifs,
- La commission est composée de 3 membres :
  - ✓ Un représentant du conseil municipal (en dehors du maire et des adjoints titulaires d'une délégation) ainsi qu'un suppléant,
  - ✓ Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département,
  - ✓ Un délégué du Tribunal Judiciaire compétant pour notre commune.

Considérant les candidatures de M. Bruno POUPEAU en qualité de titulaire et de M. Eric DAUPLAIS en qualité de suppléant,

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **DÉSIGNE** M. Bruno POUPEAU comme conseiller municipal titulaire et M. Eric DAUPLAIS comme suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales.

### **3) 2020-21 – CCPS : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)**

Vu le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'article L. 2121-33 du CGCT qui prévoit que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes* »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 fixant la composition de la CLECT à 1 délégué par commune membre et 3 délégués pour la Ville de Saverne,

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** M. Marc WINTZ comme représentant de la commune auprès de la CLECT.

### **4) 2020-22 – CRÉATION ET CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES (SUITE)**

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire qui en est le président de droit...* »

#### **Commission VOIRIE**

Candidats : HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, SCHOTT Bernard, RETTER Jean-Marie, RUSCH Nicolas,

Ces membres sont élus à l'unanimité.

#### **Commission BÂTIMENTS / ESPACES PUBLICS**

Candidats : HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, RETTER Jean-Marie, RUSCH Nicolas, MEYER Mathieu, DAUPLAIS Eric, RUFF Michael

Ces membres sont élus à l'unanimité.

#### **Commission ESPACES VERTS**

Candidats : HEYD Jean-Claude, LINDER Bernard, STEY Anne, GRAFF Carine, HAUMESSER Karin, DESCHAUME Laurence, CLAD Céline, RUFF Michael

Ces membres sont élus à l'unanimité.

## 5) 2020-23 – CRÉATION ET CONSTITUTION D'UN COMITÉ « JEUNESSE CITOYENNE »

L'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « *Le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.* » La composition des comités est fixée par le conseil municipal, sur proposition du maire. Les comités peuvent comprendre des personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un Comité Jeunesse citoyenne,
- de permettre l'accès à ce Comité à des personnes n'appartenant pas au conseil municipal,
- de soumettre toute demande d'accès à la validation du conseil municipal,

### Comité JEUNESSE CITOYENNE

Candidats : STEY Anne, LINDER Bernard, MEYER Mathieu, RUSCH Nicolas, RUFF Michael, CLAD Céline, DAUPLAIS Eric

Ces membres sont élus à l'unanimité.

## 6) 2020-24 - COMITÉ DE JUMELAGE : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Vu le renouvellement intégral du Conseil Municipal,

Vu les statuts de l'Association « Comité de Jumelage de Waldolwisheim », qui prévoient que le maire et 4 représentants du Conseil Municipal soient membres de droit de l'association,

Sont candidats : Anne STEY, Eric DAUPLAIS, HEYD Jean-Claude, RETTER Jean-Marie

Ces membres sont élus à l'unanimité.

## 7) 2020-25 - TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Le maire expose les dispositions des articles L 2333-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2011 ce coefficient est de 6 % sur la commune. Une augmentation de 2 % pourrait apporter environ 2 000 € supplémentaires au budget communal.

Cette décision, pour être applicable le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre et être transmise au comptable public au plus tard le 15 octobre.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2224-31, L.2333-2 à L.2333-5 et L.3333 à L.3333-3-3,

Vu l'article 2 du décret n°2011-1996 du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'application des taxes locales sur la consommation finale d'électricité,

Vu les articles 2 et 3 du décret n° 2015-1728 du 22 décembre 2015 relatif aux modalités d'application des taxes locales sur la consommation finale d'électricité ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

- **De fixer à 8%** le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité qui s'applique aux consommations effectuées sur le territoire de la commune de Waldolwisheim,
- **Charge** le maire de transmettre la présente décision au comptable public assignataire pour application au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

## 8) PROJETS 2021

Le maire présente dans les grandes lignes, les projets susceptibles d'être réalisés en 2021, à savoir :

- Organisation du stationnement rue Principale,
- Modernisation des anciens éclairages publics (rue du Stade, rue des Peupliers, rue de Dettwiller et rue du Bitzen),
- Déplacement des toilettes de l'école élémentaire.

Le conseil étudiera et examinera ces projets dans les mois à venir ainsi que la réalisation de déversoirs d'orage pour palier aux très fortes intempéries comme en juin dernier.

## 9) DIVERS

**JOURNÉE BIO** : La journée Bio du 4 octobre est programmée mais uniquement dans sa partie « marché », c'est-à-dire à l'extérieur.

La séance est clôturée à 22h00.

Signatures des membres présents :